

tenue sous la présidence de Monsieur GRIMAUD, assisté(e)
de Madame BOUISSET et Madame LEQUEUX, Conseillères
En présence de Madame LUCAS, Rapporteuse publique
Madame LATIF, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2205909 RAPPORTEURE: Madame Karline BOUISSET

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 15 avril 2022 du préfet de la Haute-Garonne portant autorisation environnementale relative à la 3ème ligne de métro de l'agglomération toulousaine et ligne aéroport express, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux formé le 10 juin 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION LES AMIS DE LA TERRE - MIDI-PYRENEES	ARTEMISIA (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
	TISSEO SMTC	SELARL PAILLAT CONTI & BORY (Cour)
Intervenant	TISSEO INGENIERIE	SELARL PAILLAT CONTI & BORY (Cour)

Arrêté le 07/05/2026
La présidente du tribunal

